

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_305

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

REQUALIFICATION DE LA RUE
PIERRE SEMARD

APPROBATION DE L'AVENANT
N° 1 AU LOT N° 1

ABROGATION DE LA
DELIBERATION
N° DCM_2023_187

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 25 OCTOBRE 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 18 octobre 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 26 octobre 2023.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Pascaline PATIN, *conseillère municipale déléguée*, Cédric SCHÜNEMANN, Valérie MACHON, Catherine ZAPPA et Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse :

Secrétaire élue pour la durée de la session : Delphine DEBATISSE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascaline PATIN Cédric SCHÜNEMANN Valérie MACHON Catherine ZAPPA Bernard JACQUOLETTO	Chantal LACOUR Eric MICHAUD Delphine DEBATISSE Bérenger CENTI Vincent MOISSONNIER

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**REQUALIFICATION DE LA RUE PIERRE SEMARD
APPROBATION DE L'AVENANT N°1 LOT N°1**

**Abrogation de la délibération n° DCM_2023_287
du 21 septembre 2023**

Daniel CORRE, adjoint au maire en charge de la voirie, des réseaux et de la défense expose à l'assemblée :

Suite à une erreur de retranscription des montants de l'avenant n°1 dans le corps du texte de la délibération du 21 septembre 2023, il convient de redélibérer avec le bon montant inscrit dans le tableau récapitulatif joint.

Dans le cadre des travaux de requalification de la rue Pierre SEMARD, le conseil municipal a approuvé par délibération le 16 mars 2023, les marchés pour les travaux de cette voie.

Le conseil municipal a notamment autorisé le maire à signer le lot n°1 : « Terrassement voirie réseaux divers » avec la société EUROVIA DALA située à Riorges.

Le présent modificatif a pour objet l'augmentation du montant des travaux de la tranche ferme à la suite de différentes modifications en cours de chantier et notamment :

- la modification de l'emprise de la tranche ferme, afin d'intégrer l'ensemble du carrefour rue Pierre Semard – Rue Antoine Burelier dans la tranche ferme,
- la réalisation d'un béton désactivé devant le bar tabac,
- l'ajout de potelets métalliques.

Le montant global de l'avenant est de 28 846,10 € HT soit un montant de 34 615,32 € TTC dont TVA à 20 % de 5 769,22 €.

Il convient donc de modifier le montant de cette tranche optionnelle de la manière suivante :

Marché de base :

Marché de Base TRANCHE FERME H.T.....	223 737,50 €
Marché de Base TRANCHE OPTIONNELLE 1 H.T.....	497 003,50 €
Marché de Base TRANCHE OPTIONNELLE 2 H.T.....	637 775,50 €
Marché de TOTAL H.T	1 358 516,50 €
TVA - 20 %.....	217 703,30 €
Montant Marché de base TTC.	1 630 219,80 €

Avenant 01 :

Avenant n°1 HT	28 846,10 €
TVA - 20 %	5 769,22 €
Avenant n°1 TTC	34 615,32€

Marché + Avenant 01 :

Marché de Base TRANCHE FERME H.T + Avenant 01	252 583,60 €
Marché de Base TRANCHE OPTIONNELLE 1 H.T.....	497 003,50 €
Marché de Base TRANCHE OPTIONNELLE 2 H.T.....	637 775,50 €
Marché de TOTAL H.T	1 387 362,60 €
TVA - 20 %.....	277 472,52 €
Montant Marché de base TTC.	1 664 835,12 €

Le marché de l'entreprise EUROVIA se trouve porté à la somme de :
1 664 835,12 € TTC dont 277 472,52 € T.V.A. à 20 % (+ 2.12 %).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

1°) abroge la délibération n° DCM_2023_287 du 21 septembre 2023 se rapportant au même objet ;

2°) approuve l'avenant n° 1 du lot n° 1 : « terrassement, voirie, réseaux divers » passé avec la société EUROVIA DALA pour le marché de requalification de la rue Pierre Semard

3°) dit le montant dudit avenant s'élève à 28 846,10 € HT soit 34 615,32 € TTC ;

.../...

4°) autorise le maire à le signer ;

5°) dit que la dépense en résultat sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice.

Riorges, le 26 octobre 2023

La secrétaire de séance,
Delphine DEBATISSE

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN